

**Commune de LE QUILLIO**  
**Compte rendu**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du Mercredi 20 Janvier 2016**

**Visite de la Micro crèche**

L'ensemble du Conseil Municipal visite la Micro crèche afin de constater l'avancement des travaux.

La réception des travaux sera programmée fin Avril, début Mai. L'inauguration de la Micro crèche se déroulera fin septembre, début octobre.

**Micro crèche : Validation des Polychromies**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition du Cabinet DAGORNE GUILLEMIN concernant le choix des polychromies de la Micro crèche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**-DECIDE**, à l'unanimité d'approuver la proposition du Cabinet DAGORNE GUILLEMIN concernant les couleurs des polychromies de la Micro crèche.

**Micro crèche : Lot 1 – Constructions Quilliotaises – Avenant N°1**

Considérant la nécessité de démolir le sol béton

Considérant que ces travaux n'étaient pas prévus au Marché Initial

Considérant le devis établi par l'entreprise Constructions Quilliotaises

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**-DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver l'Avenant N°1 du Marché relatif au Lot 01- Constructions Quilliotaises – Travaux Micro crèche pour un montant de 560 € HT.

**Micro crèche : Lot 3 – Kerlau Couverture – Avenant N°1**

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de réparation de la toiture

Considérant que ces travaux n'étaient pas prévus au Marché Initial

Considérant le devis établi par l'entreprise Kerlau Couverture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**-DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver l'Avenant N°1 du Marché relatif au Lot 03- Kerlau Couverture – Travaux Micro crèche pour un montant de 326.80 € HT.

### **Aménagement d'un terrain multisports : demande de subvention dans le cadre de la DETR**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le Plan de Financement approuvé par le Conseil Municipal lors de la séance du 14 octobre 2015.

#### Plan de Financement Aménagement Terrain Multisports

EUROPE (Fonds Leader) - subvention sollicitée 30 %	15 000 €
ETAT (DETR)-subvention sollicitée 20%	10 000 €
REGION (Contrat de Partenariat) – subvention sollicitée 30 %	15 000 €
Autofinancement - 20%	10 000 €
<b>MONTANT</b>	<b>50 000 € HT</b>

Vu les articles L2334-32 à L2334-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 2015 approuvant le plan de financement d'aménagement du terrain multisports

Considérant la circulaire préfectorale en date du 18 Décembre 2015 relative à la DETR 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** de solliciter la Préfecture dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 30% du montant HT du projet d'aménagement du terrain multisports. La subvention représenterait 10000€ soit 30% du projet HT.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire afin d'engager les démarches auprès de la Préfecture pour cette demande de subvention.

### **Aménagement terrain multisports : rencontres avec différents fournisseurs**

Monsieur le Maire indique au Conseil que plusieurs rencontres sont prévues avec différents fournisseurs.

### **Signalétique Centre bourg et Zone Artisanale**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il conviendrait de mettre en place une signalétique pour différents points situés :

-en centre bourg

Monsieur le Maire ajoute que plusieurs devis ont été réceptionnés en mairie.

Considérant la nécessité de mettre en place une signalétique pour les points préalablement cités

Considérant les différents devis reçus en mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**-DECIDE**, à l'unanimité de retenir les devis établis par l'entreprise CITANIA Armor domiciliée à LOUDEAC pour un montant de 3093.65 € HT pour la pose de signalétique dans différents points du bourg.

### **Ouverture de la Bibliothèque**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'inauguration de la Bibliothèque se déroulera Samedi 23 Janvier à 11h00.

L'inauguration se déroulera de la manière suivante : une visite de la Bibliothèque suivi du discours à la Mairie.

### **Questions diverses**

#### **Nettoyage Atelier municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'effectuer un nettoyage de l'Atelier municipal auquel l'ensemble du conseil serait convié.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe et sollicite Monsieur le Maire afin qu'une date soit fixée en concertation avec les employés communaux.

#### **Salariat de Médecins : mise en place d'un Comité de Pilotage**

Dans un contexte de désertification médicale des territoires ruraux, Monsieur le Maire fait savoir au Conseil que des municipalités embauchent des généralistes afin de faire face à cette désertification.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de constituer un Comité de Pilotage sur la question du salariat de médecins.

Le Conseil Municipal, après en avoir échangé,

**-DECIDE**, à l'unanimité de constituer un Comité de pilotage. Ce Comité de pilotage sera constitué de 7 membres à savoir :

- Monsieur Xavier HAMON, Maire
- Monsieur Jacques LE POTIER, adjoint
- Monsieur Franck LE POTTIER, adjoint
- Monsieur Michel TAILLARD, adjoint
- Madame Anita HAMON, conseillère municipale
- Monsieur Florent TILLY, conseiller municipal
- Monsieur Daniel COJAN, conseiller municipal

#### **Ordures Ménagères : habillage des conteneurs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement autour de deux conteneurs de collecte des ordures ménagères situés Place de la Mairie et à l'école doit être réalisé.

Considérant la nécessité d'installer un habillage autour de ces conteneurs

Considérant les devis reçus en mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité d'approuver le devis de Armor Agriculture domicilié à Uzel pour la fourniture de bois pour un montant de 100.80 € HT.

Concernant les autres conteneurs présents dans le bourg, un aménagement paysager sera réalisé en régie.

### **Acquisition de matériel : achat d'une tronçonneuse**

Considérant la nécessité de renouveler le matériel usagé et vétuste en particulier la tronçonneuse

Considérant les différents devis reçus en mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**-DECIDE**, à l'unanimité, d'approuver le devis d'Armor Agriculture domicilié à Uzel pour un montant de 248.65 € HT pour l'acquisition d'une tronçonneuse.

### **Logiciel Petite Enfance**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que dans un souci de cohérence et de mutualisation, il a été décidé au sein du CIAS de constituer un groupement de commandes en application des dispositions de l'article 8 VII du code des marchés publics, approuvé par tous les organes exécutifs de tous les membres du groupement et portant sur le marché de fourniture d'une solution logicielle petite enfance et enfance.

En conséquence, il a été proposé au Conseil d'administration lors de sa séance du 18 janvier dernier de retenir la procédure de groupement de commandes dont sont membres les communes ayant demandé l'adhésion au groupement.

➔ La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.

➔ Le groupement prendra fin au terme du marché

➔ Le Centre Intercommunal d'Actions Sociales assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Il procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des candidats.

➔ Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 8-VII du code des marchés publics, il sera chargé de signer et de notifier le marché.

➔ Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

➔ La commission MAPA sera celle du Centre Intercommunal d'Actions Sociales.

Vu la délibération du Centre Intercommunal d'Actions Sociales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**-AUTORISE**, à l'unanimité, la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales et l'EPCI,

**-ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'une solution logicielle petite enfance/enfance et l'acquisition du matériel informatique adapté,

**-ACCEPTE** que le Centre Intercommunal d'Actions Sociales soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

**-AUTORISE**, Monsieur le Maire à signer le marché à venir.